

A | Administration et services

A1. Direction (niveau 3)

Le directeur et les doyens reçoivent sur rendez-vous.

Directeur

M. Yvan Salzmann (s'annoncer au secrétariat, tél. 021 557 84 90)

Doyens

Mme Chantal Arlettaz, tél. 021 557 85 12, chantal.arlettaz@vd.ch

M. Olivier Blanc, tél. 021 557 85 11, olivier.blanc@vd.ch

Mme Helene De Gautard, tél. 021 557 85 10, helene.degautard@vd.educanet2.ch

M. Bernard Verrey, tél. 021 557 85 13, bernard.verrey@vd.educanet2.ch

Pour plus de précisions, voir B1, p. 5

A2. Administration (niveau 3)

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 07h30 à 17h00, tél. 021 557 84 84.

Secrétaires

Mme Mila Dumusque

Mme Corinne Egger

Mme Ana Isabel Lamelas

Mme Maria Rodriguez

A3. Conciergerie (niveau 1)

Le bâtiment est ouvert du lundi au vendredi de 07h00 à 17h00, sauf exceptions. En cas d'ouverture pendant les vacances, voir l'horaire spécial affiché en temps utile.

Concierges

M. Alain Ryser, tél. 021 557 84 70, portable 079 448 50 07

M. Olivier Julmy

Dans la mesure du possible, M. Alain Ryser, concierge principal, est présent dans sa loge chaque jour entre 09h45 et 10h15.

A4. Bibliothèque-médiathèque (niveau 0)

La bibliothèque-médiathèque, tél. 021 557 84 69, est ouverte du lundi au vendredi de 07h45 à 11h00 et de 11h45 à 17h00, non-stop le mercredi de 07h45 à 16h00 (pendant les périodes d'examens et les vacances scolaires, ouverture selon horaire spécial affiché en temps utile à la bibliothèque et au secrétariat). bibl.piccard@gmail.com

Bibliothécaires

Mme Martine Gambazzi

Mme Isabelle Roy-Munier

Pour plus de précisions, voir E1, p. 36

A5. Moyens audio-visuels (niveau 0)

Tous les moyens audio-visuels sont placés sous la surveillance du responsable, qui est à disposition des maîtres et des élèves pour aide, dépannages et conseils techniques.

Responsable des moyens audio-visuels :

M. John Hottinger, tél. 021 557 84 71

Pour plus de précisions, voir E2, pp. 36-37

A6. Service de santé

Les élèves peuvent prendre contact avec l'infirmière par un message écrit ou téléphonique, par l'entremise du secrétariat.

Infirmière

609 et 610, maison abricot, 2^e étage, tél. 021 557 85 05, interne 78505. L'infirmière est présente selon l'horaire affiché. Le médecin vient au gymnase sur demande faite auprès de l'infirmière.

Médecin

Dr. Patrick Cuénoud, généraliste, médecin-conseil

Pour plus de précisions, voir E4, p. 37

A7. Médiation

Les médiateurs peuvent être appelés chez eux tout au long de l'année. Au gymnase, ils assurent une permanence au bureau de la médiation (612, maison abricot, 1^{er} étage, tél. 021 557 85 06, interne 78506) selon un horaire qui sera communiqué aux élèves en début d'année scolaire. Il est aussi possible de les contacter avant ou après un cours, par le biais de leur boîte aux lettres à l'école ou du secrétariat pour convenir d'un entretien.

Médiatrices et médiateur

Mme Concha Tschopp Junquera, tél. privé 021 728 04 82, portable 078 885 90 90

Mme Blanaid Rensch, tél. privé 021 903 12 23

M. Cédric Monod, tél. privé 021 653 98 50

Pour plus de précisions, voir E5, p. 38

A8. Orientation scolaire et professionnelle

Mme Virginie Pytel-Siegenthaler, conseillère en orientation, est à disposition des élèves pour les aider à élaborer un projet d'études et de formation professionnelle. Elle est présente (608, maison abricot, 1^{er} étage, tél. 021 557 85 04, interne 78504), selon l'horaire affiché. Pour prendre contact à un autre moment : tél. 021 316 11 31 (Centre OSP de Lausanne, rue de la Borde 3d, 1014 Lausanne).

Pour plus de précisions, voir E6, p. 38

A9. Aide pour la maturité avec mention bilingue

Répondant pour la maturité bilingue

M. Christophe Pidoux, maître d'allemand au gymnase.

Pour plus de précisions, voir C14, p. 30

A10. Aumônerie

Lieu d'écoute, de recherche et de partage, en tête-à-tête ou en groupe, l'aumônerie est un service offert à tous, dans le respect des convictions de chacun. Par leur présence dans les gymnases et les activités qu'ils proposent, les aumôniers stimulent la réflexion et l'expérience relatives aux multiples dimensions spirituelles de l'existence; ils témoignent des valeurs qui fondent notre civilisation avec la conviction qu'elles sont porteuses d'avenir.

Au Gymnase Auguste Piccard, l'aumônerie est prise en charge par :
M. Guy Labarraque.

L'aumônier assure une permanence le mardi (11h45 – 14h00) dans son bureau (612, maison abricot, 1^{er} étage, tél. 021 557 85 06, interne 78506)

Pour plus de précisions, voir E7, p. 38

A11. Cafétéria

La cafétéria est ouverte du lundi au vendredi de 07h00 à 14h00.

On peut y consommer boissons et petite restauration. La gestion de la cafétéria est confiée à Mme Lopes sous contrat avec la société DSR.

Pour plus de précisions, voir E8, p. 39

A12. Restaurant

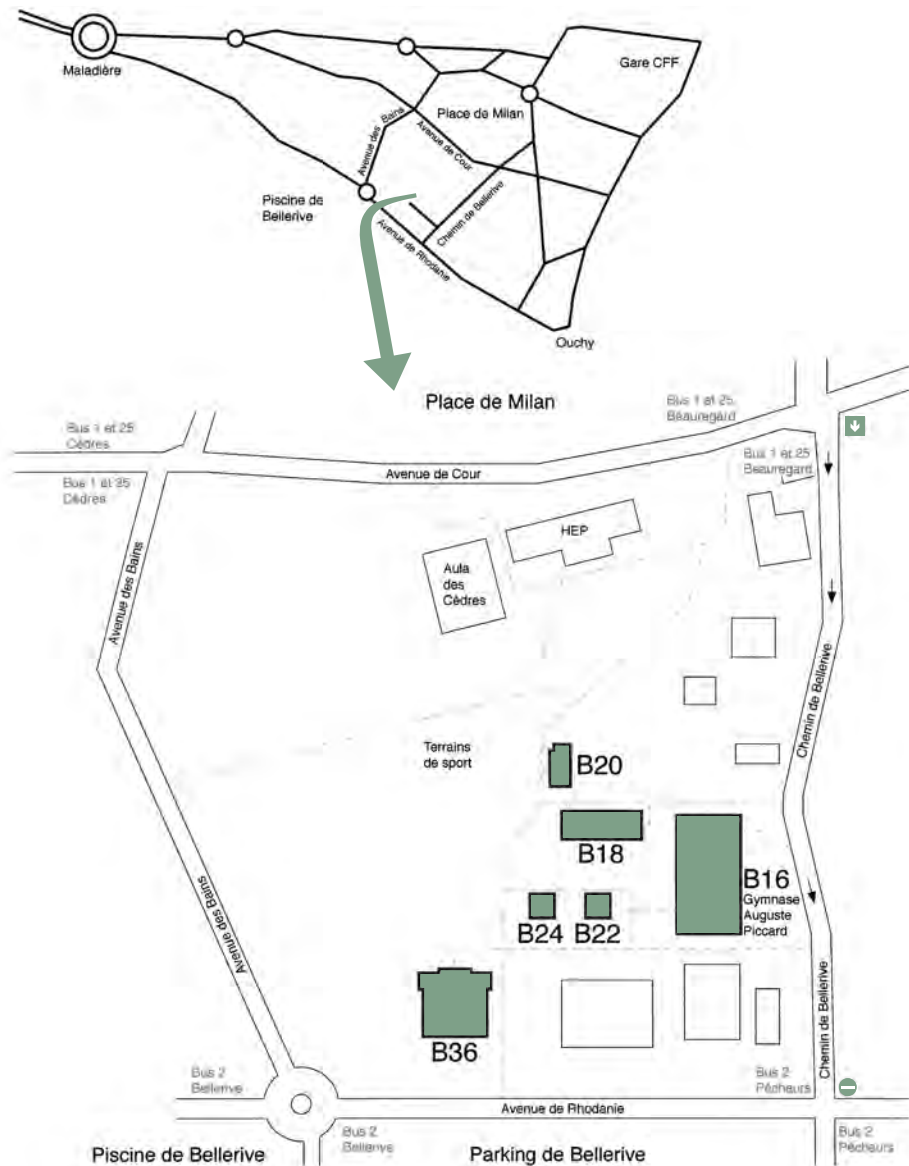
Le restaurant du bâtiment de l'avenue de Cour (HEP) est à disposition des gymnasiens qui souhaitent y prendre un repas chaud, et ce dès la rentrée scolaire. Il est ouvert de 07h00 à 16h15; les repas sont servis de 11h30 à 14h00.

Restaurant : tél. 021 601 05 45

Pour plus de précisions, voir E8, p. 39

C | Renseignements généraux

C1. Plan de situation (Campagne des Cèdres)



C1. Plan de situation des bâtiments et niveaux

Bellerive 16

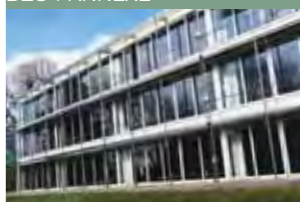
B16 | BÂTIMENT PRINCIPAL



- 0 Cafétéria
Bibliothèque-médiathèque
- 1 Loge du concierge
- 3 Secrétariat, direction, salle des maîtres, auditoires

Bellerive 18

B18 | ANNEXE



Bellerive 20

B20 | MAISON DU JARDINIER



- 0 Arts visuels
- 1 Musique

Bellerive 22

B22 | MAISON BLEUE



- 0 Séminaire
- 1 Appartement du concierge

Bellerive 24

B24 | MAISON ABRICOT



- 0 Arts visuels
- 1 Aumônerie, médiation et orientation professionnelle
- 2 Infirmerie

Bellerive 36

B36 | SALLE DE SPORT



C2. Calendrier de l'année scolaire

Les parents sont priés de respecter scrupuleusement les dates ci-dessous en faisant leurs plans de vacances. **Immédiatement avant ou après les vacances scolaires ou un jour férié, il n'est accordé de congé que dans des cas exceptionnels (Règlement des gymnases, art 42).**

Début des cours

Lundi 22 août 2011 (horaire selon circulaires de rentrée)

Séances d'organisation des cours facultatifs

Mardi 30 août 2011 à 16h15 (aux exceptions près mentionnées dans le fascicule)

Lundi du Jeûne fédéral

Congé lundi 19 septembre 2011

Semaine spéciale

(Pour les classes de deuxième et troisième années, à l'exception des classes spéciales pour artistes et sportifs d'élite)

Du lundi 10 octobre au vendredi 14 octobre 2011

Classes de 2^e année : activités par thème

Classes de 3^e année : voyages d'études, par classe, ou activité équivalente

Vacances d'automne

Du vendredi 14 octobre à 16h05 au lundi 31 octobre 2011 à 08h15

Clôture du bulletin intermédiaire

(Pour toutes les classes)

Jeudi 17 novembre 2011 (12h00)

« Journée des gymnasiens »

(Journée d'information organisée par l'Université de Lausanne à l'intention des gymnasiens vaudois de 3M)

Jeudi 1^{er} décembre 2011

Vacances d'hiver

Du vendredi 23 décembre 2011 à 12h35 au lundi 9 janvier 2012 à 08h15

Fin du premier semestre

(Pour toutes les classes)

Jeudi 19 janvier 2012 (12h00)

« Forum Horizon 2012 »

(Cycle de conférences pour les élèves de 2^e année sur les professions para-universitaires, universitaires et polytechniques)

Jeudi 16 et vendredi 17 février 2012

Relâche

Du vendredi 24 février à 16h05 au lundi 5 mars 2012 à 08h15

Stages à l'EPFL

(Pour les gymnasiens de 3M et 3MS, sur inscription)

Jeudi 8 et vendredi 9 mars 2012

Camp du Chœur des gymnases

(Vaumarcus)

Jeudi 29, vendredi 30 et samedi 31 mars 2012

Vacances de Pâques

Du jeudi 6 avril à 16h05 au lundi 23 avril 2012 à 08h15

Pont de l'Ascension

Congé jeudi 17 mai (Ascension) et vendredi 18 mai 2012

Lundi de Pentecôte

Congé lundi 28 mai 2012

Fin des cours

(Pour les classes de 3^e année)

Vendredi 1^{er} juin 2012 à 16h05

Séance éventuelle de rattrapage des travaux écrits manqués et retenues

(Pour les classes de 3^e année)

Lundi 4 juin 2012 à 14h30

Clôture des bulletins

(Pour les classes de 3^e année)

Mardi 5 juin 2012 à 12h00

Réception orale (ITA OS, ESP OS)

(Pour les classes de 3^e année)

Mercredi 6 juin 2012

Réception orale (ALL, ITA L2)

(Pour les classes de 3^e année)

Jeudi 7 juin 2012

Réception orale (ANG)

(Pour les classes de 3^e année)

Vendredi 8 juin 2010

Examens écrits

(Ecole de maturité/ Ecole de culture générale et de commerce)

Du lundi 11 juin au vendredi 15 juin 2012

Fin des cours

(pour les classes de 1^{ère} et 2^e années)

Jeudi 21 juin 2012 à 12h35

(à 13h30, les élèves peuvent être convoqués pour des rattrapages de travaux écrits et/ ou des retenues)

Clôture des bulletins

(pour les classes de 1^{ère} et 2^e années)

Vendredi 22 juin 2012 à 12h00

Examens oraux

(Ecole de maturité/ Ecole de culture générale et de commerce)

Du vendredi 22 juin au vendredi 29 juin 2012

Stages élèves 1C (ASE) et stages élèves 2C

Dès le lundi 25 juin 2012

Promotions

Vendredi 6 juillet 2012 (18h00, Théâtre de Beaulieu)

Vacances d'été officielles

Du samedi 7 juillet au lundi 27 août 2012 à 08h15

C3. Attribution des salles

Les locaux sont numérotés par zone : le premier chiffre indique l'étage du bâtiment principal (0 : niveau 0 à 3 : niveau 3) ou le bâtiment (4 : salles de gymnastique, 5 : maison bleue, 6 : maison abricot, 7 : maison du jardinier, 8 : annexe).

CLASSE	SALLE N°
1C1	309
1C2	310
1C3	311
1M1	301
1M2	302
1M3	303
1M4	316
1M5	317
1M6	318
1M7	208
1M8	308
1MS1	<i>itinérante</i>
1MS2	<i>itinérante</i>
1MS3	<i>itinérante</i>

2Cec1	206
2Csp1	214
2M1	211
2M2	212
2M3	213
2M4	215
2M5	216
2M6	811
2M7	812
2MS1	207
2MS2	209
2MS3	210

3Csp1	822
3M1	801
3M2	802
3M3	803
3M4	804
3M5	805
3M6	813
3M7	814
3M8	815
3MS1	823
3MS2	824
3MS3	825

LOCAUX SPÉCIAUX (BÂTIMENT PRINCIPAL)	
AFFECTATION	SALLES N°
Bibliothèque-médiathèque	001
Séminaires bibliothèque	003 004
Bureau responsable MAV	005
Histoire	006
Bureau histoire	007
Histoire	008
Cafétéria	012
Infirmierie	035
Gérante cafétéria	038

Auditoire-laboratoire biologie	101
Auditoire biologie	102
Préparation biologie	103
Auditoire-laboratoire biologie	104
Expériences fixes biologie	105
Auditoire polyvalent	106
Auditoire physique	107
Préparation physique	108
Expériences fixes physique	109
Auditoire-laboratoire physique	110
Laboratoire physique	111
Laboratoire physique	112
Laboratoire chimie	113
Auditoire chimie	114
Préparation chimie	115
Auditoire-laboratoire chimie	116
Loge concierge	133
Expériences fixes physique	136
Dépôt chimie	141

Maintenance informatique	200
Économie et droit	201
Géographie	202
Bureau géographie	203
Géographie	204
Salle de langues	205
Informatique	217
Informatique	218
Multicopie	219
Informatique	220
Informatique accès libre	221
Boxes à musique	232 233 234
Dépôt MAV	241

Séminaire maîtres	304
Salle des maîtres	305 306
Parloir	307
Doyens	312 313 315
Secrétariat et directeur	314 333
Petit auditoire	319
Grand auditoire	320

Bureau histoire de l'art	820
Histoire de l'art	821

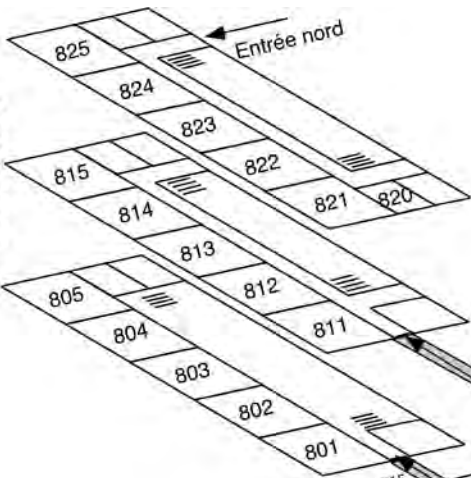
LOCAUX SPÉCIAUX (EXTÉRIEUR AU BÂTIMENT PRINCIPAL)	
AFFECTATION	SALLES N°
SALLE DE GYMNASTIQUE	
Salle inférieure 1	401
Salle de musculation	410
Salle de théorie	411
Salle supérieure 2	422
Salle supérieure 3	423
Local polyvalent	430
MAISON BLEUE	
Séminaire	503

MAISON ABRICOT	
Arts visuels	601
Orientation scolaire et professionnelle	608
Service de santé : bureau	609
Service de santé : salle d'attente	610
Aumônerie	612
Médiation	612
Informatique arts visuels	613

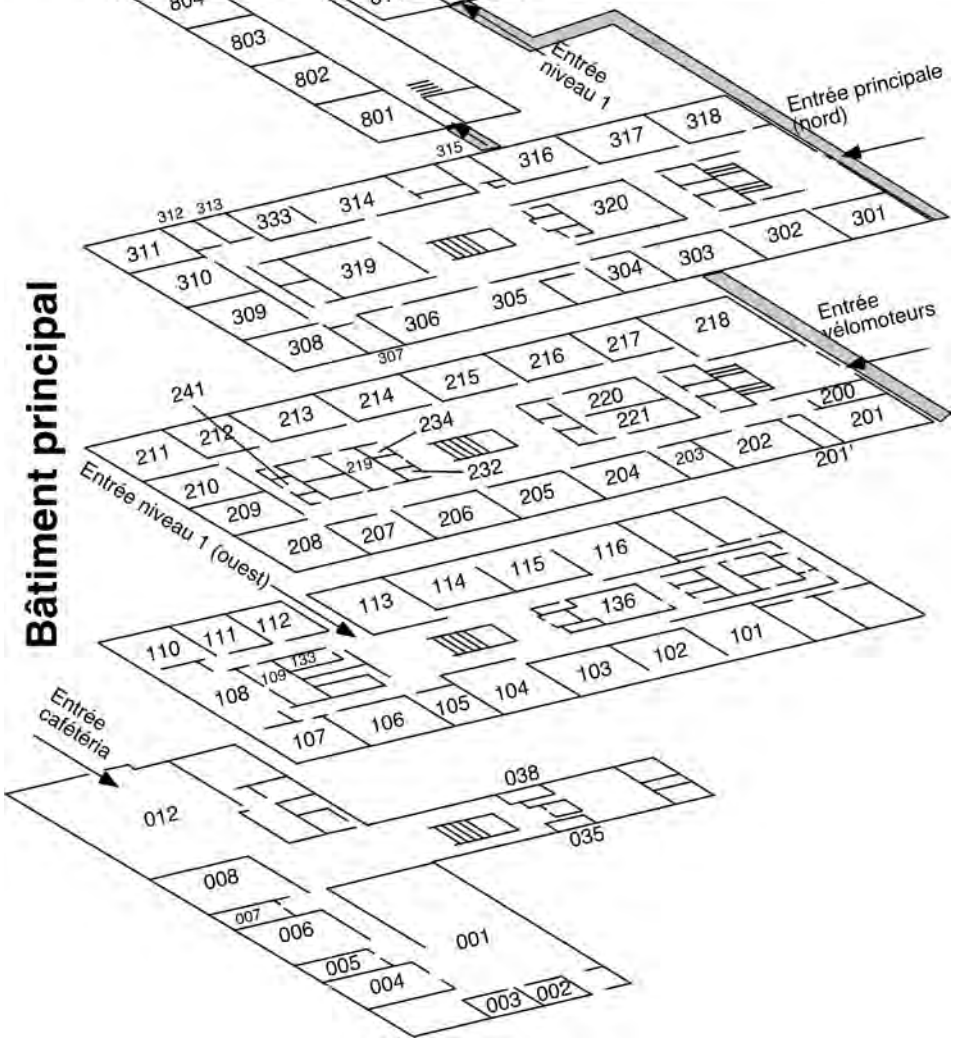
MAISON DU JARDINIER	
Dépôt arts visuels	701
Arts visuels	702
Bureau musique	710
Synthétiseurs	711
Musique	712

ANNEXE	
Bureau histoire de l'art	820
Histoire de l'art	821

Annexe



Bâtiment principal



C4. Frais scolaires

Le gymnase n'étant plus sous le régime de la scolarité obligatoire, les frais scolaires usuels (achats de manuels, cours, cahiers, etc.), ainsi que les frais de repas et de déplacement, sont entièrement à la charge des parents ou des élèves majeurs.

C5. Ecolage

Le montant de l'écolage est de 720 fr. pour les élèves dont les parents paient l'impôt dans le canton sur l'ensemble de leurs biens (ou moins lorsque plusieurs enfants sont à charge) et de 2'400 fr. pour les autres élèves. L'écolage est facturé à tous les élèves, quel que soit leur statut boursier; il se paie avant le 30 novembre et est dû en principe même en cas d'interruption des études.

Si l'élève est mineur au moment de l'envoi (fin octobre) de la facture d'écolage, celle-ci est adressée à ses parents ou à son représentant légal. Si l'élève est majeur à cette date, la facture lui est adressée personnellement, charge à lui de la remettre à ses parents à qui incombe le devoir d'entretien.

C6. Bourses d'étude et dispenses d'écolage

La formule de demande de bourse et l'attestation du gymnase éditées par l'office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE) sont disponibles :

- sur le site de l'OCBE : www.vd.ch/ocbe
- par téléphone à l'OCBE au 021 316 33 70,
- au secrétariat du gymnase.

La formule de demande de bourse est à retourner par le-la requérant-e, avec toutes les pièces requises, dans les délais impartis, directement à l'OCBE, bâtiment administratif de la Pontaise, Avenue des Casernes 2, 1014 Lausanne.

C7. Taxe annuelle d'inscription

Une taxe d'inscription de 70 fr. est perçue pour tous les élèves, y compris ceux au bénéfice d'une bourse d'études, en même temps que l'écolage; cette taxe est due également par les élèves inscrits définitivement au 1^{er} juillet et qui annulent ensuite leur inscription.

C8. Horaire journalier

L'horaire est continu, soit avec 55 minutes de pause à midi correspondant, selon le jour et la classe, à la cinquième ou la sixième période (variante A ou B ci-dessous). L'horaire du mercredi après-midi est particulier (13h30 - 15h05), les séances de remplacement de travaux écrits et les heures de retenue ayant lieu à 15h15. Les élèves sont tenus de se conformer strictement à l'horaire indiqué.

	Périodes de cours	Pauses / récréations	Horaires effectifs		Horaire du mercredi
			Variante A	Variante B	
1	08h15 - 09h00	05 min.	08h15 - 09h00	08h15 - 09h00	08h15 - 09h00
2	09h05 - 09h50	20 min.	09h05 - 09h50	09h05 - 09h50	09h05 - 09h50
3	10h10 - 10h55	05 min.	10h10 - 10h55	10h10 - 10h55	10h10 - 10h55
4	11h00 - 11h45	05 min.	11h00 - 11h45	11h00 - 11h45	11h00 - 11h45
5	11h50 - 12h35	05 min.	PAUSE	11h50 - 12h35	11h50 - 12h35
6	12h40 - 13h25	05 min.	12h40 - 13h25	PAUSE	PAUSE
7	13h30 - 14h15	15 min.	13h30 - 14h15	13h30 - 14h15	13h30 - 14h15
8	14h30 - 15h15	05min.	14h30 - 15h15	14h30 - 15h15	14h20 - 15h05
9	15h20 - 16h05				15h15 - 16h45*

* Retenues et remplacement de tests écrits (TE) en périodes 9 et 10, le mercredi.

C9. Allègements d'horaire

Des demandes d'allègement d'horaire peuvent être présentées par des gymnasiens qui pratiquent un art ou un sport à un haut niveau et qui n'ont pu, pour diverses raisons, être inscrits dans une classe spéciale pour artistes et sportifs d'élite. Les formules ad hoc peuvent être obtenues au secrétariat du gymnase ou téléchargées sur le site : une fois remplies, elles doivent être remises au doyen(ne) concerné(e). La demande est ensuite examinée en Conseil de direction et la décision communiquée aux élèves, parents et maîtres. Il n'est pas accordé d'allègement horaire dans les disciplines dont des notes et moyennes sont prises en compte pour la promotion annuelle ou l'obtention du titre visé.

C10. Assurance

Les élèves (mineurs et majeurs) doivent obligatoirement être assurés auprès d'une caisse maladie et accidents reconnue par la Confédération. L'établissement ne conclut aucune assurance complémentaire en faveur des élèves; ceux-ci ne sont donc assurés qu'à titre personnel. La couverture de leur assurance doit s'étendre également aux accidents.

C11. Cours facultatifs

Au début de chaque année scolaire, des cours facultatifs sont proposés aux élèves. La liste des cours proposés et les modalités d'inscription sont distribuées avec les circulaires de rentrée. Seuls les cours qui recueillent un minimum de douze inscriptions (cas particuliers réservés) sont organisés. Tous les cours proposés ne sont pas forcément organisés, leur nombre ne devant pas dépasser un certain quota pour tenir compte des restrictions budgétaires. L'inscription à un cours facultatif est libre; toutefois un élève qui s'inscrit s'engage à le suivre régulièrement jusqu'à son terme; les absences sont contrôlées; toute absence à un cours facultatif doit être excusée.

C12. Chœur des gymnases lausannois

Voir le site : <http://choeurgymnases.tripod.com>

Un chœur réunissant des chanteurs des cinq gymnases lausannois est constitué avec comme objectif chaque année de préparer un concert.

Programme prévu pour 2011 - 2012 :

- 2 mai 2012, à la Salle Métropole de Lausanne
«*Requiem*» de Michael Haydn et «*Psyché*», en création, de Nicolai Schlup. Cette année, le chœur a l'immense privilège d'être accompagné par l'OCL, Orchestre de Chambre de Lausanne.

Les répétitions ont lieu chaque semaine dans chaque établissement. A Auguste Piccard : le mardi pendant les deux pauses de midi, à choix; quelques répétitions plénières ont lieu le samedi matin.

Un camp de trois jours est organisé au printemps et réunit tous les choristes : en 2011 - 2012, il aura lieu du jeudi 29 mars au samedi 31 mars 2012 à Vaumarcus. Les inscriptions se prennent au début de l'année scolaire. La direction du chœur est assurée par M.Olivier Piguet, maître de musique, auprès de qui on peut obtenir tous renseignements complémentaires, au 079 233 32 51.

C13. Orchestre des Collèges et Gymnases lausannois

Fondé en 1960 par M. Jacques Pache, ce qui n'était alors que l'Orchestre du Collège de Béthusy rallia très vite les forces musicales de l'ensemble des collèges et gymnases lausannois, pour devenir la phalange formatrice réputée que l'on connaît. Depuis 1998, celle-ci est dirigée par M. Luc Baghdassarian.

L'Orchestre des Collèges et Gymnases lausannois répète une fois par semaine durant les périodes scolaires, le vendredi de 16h45 à 18h45. Un camp est organisé à Château-d'Ex la première semaine d'octobre, pour un travail plus suivi. Le nombre de concerts varie selon les années et les projets, et l'ensemble peut parfois être associé à un chœur. L'orchestre est constitué essentiellement des instruments du quintette à cordes, ainsi que de bois et de cuivres.

Afin de former des jeunes qui n'auraient pas encore l'habitude de jouer sous la baguette d'un chef, Luc Baghdassarian dirige également un orchestre préparatoire qui répète le vendredi de 12h30 à 13h15.

Si l'envie vous dit d'enrichir la pratique de votre instrument par une expérience d'orchestre que beaucoup disent inoubliable, n'hésitez pas à contacter M. Luc Baghdassarian pour fixer une première rencontre : chemin du Champ-du-Puits 5, 1213 Onex, tél. 022 793 06 39.

C14. Echanges ou séjours culturels et linguistiques

Les séjours ou échanges hors temps d'école sont encouragés, mais sont évidemment l'affaire des élèves et de leurs parents. Les élèves intéressés peuvent obtenir des renseignements en consultant la colonne d'affichage et en s'adressant à leurs maîtres de langue ou à Mme Chantal Arlettaz, doyenne. Sur demande, le gymnase délivre les attestations ou les préavis nécessaires. Si un échange implique un séjour du correspondant durant une période scolaire, la question de sa participation aux cours du gymnase doit être réglée préalablement.

Les séjours ou échanges sur temps d'école, individuels ou par classe, sont possibles sous réserve de certaines conditions ; les principales possibilités sont résumées ci-dessous.

Echange de classes

Un échange de classes peut être organisé hors de la semaine spéciale, par le conseiller de classe ou un maître de langue. Le gymnase peut allouer un subside global, et fournir une aide individuelle en cas de difficultés financières.

Echange ou séjour de courte durée (jusqu'à trois mois)

Le directeur peut accorder un congé jusqu'à concurrence de trois mois. Sa décision tient compte des résultats scolaires de l'élève. Les échanges avec le Canada, l'Australie, l'Allemagne, l'Italie (ou tout autre pays) nécessitant un congé en début d'année scolaire (en règle générale, des vacances d'été aux vacances d'automne) ne peuvent avoir lieu qu'en deuxième année.

Echange ou séjour d'une année

Le directeur peut accorder un congé d'un an pour un échange ou un séjour linguistique. Il est en droit de valider ou non cette année d'échange ou de séjour sur la base d'une part des résultats scolaires antérieurs (la validation étant en tout cas exclue pour un élève en échec au moment du départ), d'autre part de la scolarité suivie et des résultats attestés durant l'année d'échange. Si l'année d'échange ou de séjour est validée, l'élève est promu conditionnellement dans sa nouvelle classe. Le directeur peut mettre à la charge de l'élève les rattrapages éventuels et imposer un contrôle des enseignements manqués, notamment en regard des exigences fixées par le règlement de reconnaissance de la maturité suisse.

Maturité avec mention bilingue

Pour obtenir une maturité avec mention bilingue, les élèves de l'Ecole de maturité (à l'exception de ceux en classes spéciales) ont le choix entre deux possibilités :

MATURITÉ BILINGUE A.

Suivre la première année «normalement» dans un gymnase vaudois, accomplir la deuxième année entièrement dans un gymnase de Suisse alémanique ou d'une autre région de langue allemande, présenter en troisième année le travail de maturité en allemand et bénéficier de l'enseignement d'une branche au moins en allemand (en plus de l'allemand). Les élèves qui souhaitent s'engager dans la modalité A doivent obtenir, à la fin du 1^{er} semestre de première année, un résultat égal ou supérieur à 45 points. D'autre part, ils doivent obtenir au moins 13 points en additionnant les moyennes de français, mathématiques et option spécifique. Ces deux résultats doivent être confirmés au moment de l'octroi du bulletin annuel.

MATURITÉ BILINGUE B.

Suivre la première année «normalement» dans un gymnase vaudois jusqu'à fin avril, suivre alors durant dix à douze semaines des cours dans un gymnase de Suisse alémanique ou d'une autre région de langue allemande, être intégré en deuxième et troisième années dans des classes bilingues d'un gymnase vaudois, deux branches au moins étant enseignées en allemand (en plus de l'allemand). Les élèves qui choisissent la modalité B doivent obtenir à la fin du 1^{er} semestre un résultat égal ou supérieur à 42,5 points. Ils doivent par ailleurs obtenir au moins 13 points en additionnant les moyennes de français, mathématiques et option spécifique. Ces deux résultats doivent être confirmés au moment de leur départ en séjour linguistique.

Dans les deux cas, le répondant du gymnase, pour la maturité avec mention bilingue M. Christophe Pidoux guide les élèves dans leurs démarches pour trouver un établissement d'accueil germanophone. Tous les renseignements figurent par ailleurs sur le site du gymnase.

La maturité bilingue (A ou B) n'est pas offerte aux élèves des classes spéciales.

C15. Prix annuels

Les élèves qui se sont particulièrement distingués dans une discipline, ou sur le plan du mérite général, ou par leur attitude positive, peuvent être récompensés par l'octroi de prix délivrés lors de la cérémonie des promotions.

Les prix sont attribués par la Conférence des maîtres.

C16. Activités particulières

A l'initiative d'élèves et/ou de maîtres et/ou du Conseil des délégués, des activités de toutes sortes peuvent être organisées dans le cadre de l'établissement. Elles ne sont pas imposées ni organisées par la direction, mais elles peuvent bénéficier de son appui, en particulier sur les plans administratif et financier. A titre d'exemple, ont été organisés ces dernières années une soirée culturelle, des pauses musicales, des concerts, la création d'une revue littéraire (L'âge d'encre), des expositions et vernissages, des tournois inter-classes dans divers sports, des matchs d'improvisation (théâtre), l'édition du Petit Auguste Piccard illustré (Papi), des semaines à thème.

C17. Utilisation des locaux

En dehors des heures de cours et durant les heures d'ouverture du bâtiment, les élèves sont autorisés - sans demande particulière de leur part - à rester pour travailler dans les salles de classe et à la cafétéria, sous réserve de dispositions contraires pour permettre au personnel de nettoyage de faire son travail. Conformément au règlement du gymnase (article 10), il est interdit d'emmener du matériel (verres, tasses, assiettes, couverts) hors de la cafétéria.

La bibliothèque-médiathèque, les salles d'informatique et la salle de musculation ont leur propre règlement d'utilisation.

Les élèves qui souhaitent utiliser un box à musique ou un piano dans un auditoire peuvent emprunter une clé au secrétariat après avoir rempli une fiche ad hoc (prêt maximum autorisé 45 min.).

En dehors des heures de cours, les auditoires, les séminaires, le laboratoire de langues, la salle de musique, les locaux de dessin, de sciences, d'histoire, de géographie, les salles de gymnastique et de musculation ne sont pas accessibles librement.

Les locaux doivent être maintenus dans un parfait état d'ordre et de propreté. Aucun matériel n'est laissé sur les pupitres en fin de journée. Toute défectuosité du matériel et des locaux doit être signalée au secrétariat ou au concierge.

En début et en fin d'année scolaire, il est procédé à un contrôle de l'état des lieux des salles de classe; les dégâts non annoncés et dont les responsables ne sont pas découverts sont payés solidairement par la classe.

Il est interdit de fumer dans l'ensemble des bâtiments. La consommation d'alcool est interdite dans l'ensemble et aux abords des bâtiments, sous réserve d'autorisations ponctuelles données par le directeur.

A l'exception des handicapés qui peuvent demander une clé au secrétariat, les élèves ne sont pas autorisés à utiliser les ascenseurs.

L'utilisation des locaux pour des leçons privées ou des réunions de groupements divers est soumise à l'autorisation du directeur.

L'organisation, dans le cadre de l'école, de clubs ou de groupements, de réunions et de collectes est soumise à l'autorisation du directeur. Il en va de même pour toute communication ou annonce affichée ou distribuée dans l'établissement, sauf s'il s'agit du panneau d'affichage du niveau 0, géré par le Conseil des délégués.

C18. Casiers individuels

Au début de l'année scolaire, un casier numéroté est attribué à chaque élève. Il revient à l'élève de fournir le cadenas nécessaire à sa fermeture, la responsabilité du gymnase n'étant pas engagée en cas de vol. Aucun autre moyen de prévention des vols n'étant en application dans l'établissement, chaque élève doit obligatoirement fermer son casier.

Les élèves, disposant chacun d'un casier, l'utilisent pour y ranger leurs effets personnels. Aucun objet de valeur n'est laissé dans une salle de classe sans surveillance.

Le dernier jour des cours avant les vacances d'été (ou au moment de son départ s'il quitte l'établissement en cours d'année), l'élève a l'obligation de vider son casier et de le laisser accessible. Les casiers fermés au début des vacances d'été sont ouverts à la pince-monseigneur, les frais d'intervention pouvant être facturés aux élèves concernés.

C19. Utilisation des salles de gymnastique

Responsabilités et assurances

ASSURANCE ACCIDENTS

L'Etat de Vaud et le Gymnase Auguste Piccard déclinent toute responsabilité en cas d'accident. Les utilisateurs doivent s'assurer personnellement.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Les installations et équipements sont sous la sauvegarde des utilisateurs, qui sont responsables des dommages qu'ils peuvent causer notamment au mobilier, aux engins, au bâtiment, aux terrains et à leurs abords.

Les activités sportives ne sont autorisées qu'en présence d'un maître d'éducation physique ou d'un responsable dûment autorisé par la direction.

Des précautions particulières doivent être prises à l'égard de la paroi mobile qui est délicate.

Les dégâts éventuels doivent être annoncés immédiatement au concierge ou à la direction (tél. 021 557 84 84, interne 78484).

ASSURANCE VOLS

La direction décline toute responsabilité en cas de vols dans les vestiaires ou dans les salles. Pour les éviter dans toute la mesure du possible, des casiers individuels sont mis à disposition des élèves dans chaque vestiaire. Il revient aux élèves de fournir le cadenas nécessaire à leur fermeture. Après chaque séance, les élèves ont l'obligation de vider leur casier et de le laisser accessible. Tout casier fermé abusivement sera ouvert par le concierge, et des sanctions pourront être prises.

Règles générales

Chaussures. Le port de chaussures de sport dont les semelles ne laissent pas de traces sur le sol est obligatoire. Sont notamment interdites les chaussures à semelles noires ou à crampons, ainsi que celles utilisées à l'extérieur.

Salle de musculation. Pour des raisons de sécurité, de surveillance et de responsabilité, il n'y a pas de libre-accès à ladite salle en dehors des heures d'enseignement dûment attribuées à un maître d'éducation physique ou des périodes réservées aux élèves ayant suivi avec succès le cours de formation dispensé par leur maître. Ce cours donne droit à une carte à afficher pendant l'occupation de la salle. En cas de contravention aux règles d'utilisation, la carte est retirée.

Installations extérieures. Les terrains de sport sont d'accès libre pour autant qu'ils ne soient pas utilisés pour un cours.

Vestiaires. Les vestiaires sont occupés selon les indications du concierge ou des maîtres d'éducation physique.

Local des maîtres, local polyvalent et locaux techniques. Leur accès est interdit aux élèves.

Affichage. Les messages urgents (notamment les absences de maîtres et les modifications d'horaires) sont affichés dans le bâtiment principal (hall niveau 3, vitrine côté secrétariat). Les informations directement liées aux activités sportives (listes d'options, convocations, classements des championnats internes et inter-gymnasiaux, etc.) sont affichées dans les salles de gymnastique (hall d'entrée et salle de théorie) ou dans le bâtiment principal (hall niveau 3, deuxième vitrine côté secrétariat).

C20. Utilisation des places de parc

Les élèves prendront soin de garer leurs bicyclettes, scooters ou motos sur les places qui leur sont réservées, en évitant d'encombrer les accès. Il est en particulier interdit de stationner des deux-roues aux abords de la cafétéria et des salles de gymnastique.

Les places de parc pour voitures sont réservées aux ayants droit. Des contrôles sont effectués et les contrevenants sont frappés d'une amende.

C21. Responsabilité des parents ou du représentant légal

En confiant un élève au gymnase, les parents ou le représentant légal s'engagent à lui faire observer lois et règlements. Ils sont responsables de ses actes et notamment des dégâts matériels qu'il peut avoir commis individuellement ou dont les frais incombent solidairement à la classe ou à un groupe d'élèves.

C22. Collection d'œuvres d'art

Cette collection réunit d'une part les œuvres des anciens fonds des gymnases cantonaux du Belvédère et de Montbenon et, d'autre part, des acquisitions plus récentes. Actuellement elle comprend plus de quarante œuvres, en très grande majorité créées par des artistes suisses du XX^e siècle.



C23. Vacances scolaires 2011 - 2012 pour les gymnases

Les parents et les élèves sont priés de respecter scrupuleusement les dates ci-dessous en faisant leurs plans de vacances. Une éventuelle demande de congé doit précéder toute autre démarche (achat de billets d'avion par exemple) afin d'éviter la politique du fait accompli...

2011

ÉTÉ 2011	du vendredi 1 ^{er} juillet 2011 à 16h05 au lundi 22 août 2011 à 08h15
AUTOMNE 2011	du vendredi 14 octobre 2011 à 16h05 au lundi 31 octobre 2011 à 08h15
HIVER 2011 - 2012	du vendredi 23 décembre 2011 à 12h35 au lundi 9 janvier 2012 à 08h15

2012

RELÂCHE 2012	du vendredi 24 février 2012 à 16h05 au lundi 5 mars 2012 à 08h15
PRINTEMPS 2012	du jeudi 5 avril 2012 à 16h05 au lundi 23 avril 2012 à 08h15
ÉTÉ 2012	du vendredi 6 juillet 2012 à 16h05 au lundi 27 août 2012 à 08h15
AUTOMNE 2012	du vendredi 12 octobre 2012 à 16h05 au lundi 29 octobre 2012 à 08h15
HIVER 2012 - 2013	du vendredi 21 décembre 2012 à 12h35 au lundi 7 janvier 2013 à 08h15

2013

RELÂCHE 2013	du vendredi 15 février 2013 à 16h05 au lundi 25 février 2013 à 08h15
PRINTEMPS 2013	du jeudi 28 mars 2013 à 16h05 au lundi 15 avril 2013 à 08h15
ÉTÉ 2013	du vendredi 5 juillet 2013 à 16h05 au lundi 26 août 2013 à 08h15
AUTOMNE 2013	du vendredi 11 octobre 2013 à 16h05 au lundi 28 octobre 2013 à 08h15
HIVER 2013 - 2014	du vendredi 20 décembre 2013 à 12h35 au lundi 6 janvier 2014 à 08h15

Immédiatement avant ou après les vacances scolaires ou un jour férié, il n'est accordé de congé que dans des cas exceptionnels (Règlement des gymnases, art. 42).

D | Classes spéciales

D1. Classes spéciales pour artistes et sportifs d'élite (MS)

Cadre général

Près de cent huitante élèves fréquentent l'une des neuf classes spéciales pour artistes et sportifs d'élite, bénéficiant ainsi d'une grille horaire allégée tout en étant soumis aux mêmes exigences académiques que leurs camarades. Ils peuvent par ailleurs bénéficier d'au maximum trente jours de congé (si leur situation scolaire le leur permet) et de cours individualisés d'appui. Ils ne sont cependant pas autorisés à s'inscrire à la maturité bilingue A ou B.

Afin de lever un malentendu qui a la vie dure dans l'opinion publique et dans la presse en particulier, il convient de préciser que notre gymnase ne peut et ne doit être qualifié d'artistique ou de sportif, dès lors qu'il ne s'y trouve aucune structure particulière permettant d'y pratiquer son art ou son sport favori : pas de cours particuliers, pas d'entraînements spécifiques, pas d'encadrement médical et psychologique. Tout en reconnaissant et en soutenant les efforts consentis par cette catégorie d'élèves dont l'activité artistique ou sportive se situe, en principe, à un haut niveau, il s'agit d'atténuer dans la mesure du possible les obstacles d'ordre structurel en générant un climat propice à l'éclosion de talents particuliers, sans créer une école parallèle et sans diminuer les exigences de la formation scolaire postobligatoire.

L'admission (en 1^{ère} ou en 2^e) dans ces classes est soumise à des critères précis et à des exigences rigoureuses. Elle n'est aucunement définitive et peut être remise en question au vu des performances scolaires, artistiques ou sportives. Il n'y a pas d'admission en 3^e année. Un élève en échec en 1^{ère} année ou en 2^e année des classes spéciales n'est pas autorisé à doubler dans une classe spéciale. Il double en classe ordinaire de l'Ecole de maturité.

Vous trouverez sur le site du gymnase une présentation plus complète des dites classes, ainsi que tous les documents qui s'y rapportent.



D2. Classes spéciales pour artistes et sportifs d'élite (MS)

Admission en 2MS

Des classes pour artistes et sportifs d'élite sont ouvertes au gymnase de Beaulieu (classes de l'école de culture générale et de commerce) et au gymnase Auguste Piccard (classes de maturité). Celles-ci sont destinées, comme leur dénomination l'indique, à des élèves qui ont atteint un niveau élevé, dûment reconnu, dans la pratique d'un sport ou d'un art et qui doivent de ce fait consacrer un temps important à l'entraînement ou à la pratique de leur art (dix à quinze heures par semaine en plus des compétitions et manifestations artistiques). Les conditions d'obtention des titres dans ces classes sont les mêmes que pour les autres élèves. Il s'agit donc d'une voie particulièrement difficile, destinée à des élèves motivés ayant de grandes ressources en termes d'autonomie, d'endurance et d'anticipation notamment.

Leur situation scolaire doit être confortable, la seule satisfaction des critères sportifs ou artistiques ne suffit pas pour les faire admettre; de plus, le nombre de places est limité. Il faut savoir que la fréquentation d'une classe spéciale n'est pas toujours la meilleure solution pour l'élève; une intégration dans une classe «normale» avec des mesures d'allègement particulières définies pour chaque cas se révèle parfois préférable.

Quelques places se libérant chaque année au terme de la première année, elles seront attribuées aux élèves des futures classes de deuxième année qui auront déposé leur dossier dans les temps (ultime délai fixé au 31 décembre 2011) et qui rempliront les conditions techniques et scolaires requises. Il n'est pas possible d'accéder à une classe spéciale au seuil de la troisième année.

Au préalable de toute démarche, il convient impérativement de prendre contact avec M. Bernard Verrey, doyen au gymnase Auguste Piccard (secrétariat : 021 557 84 84) pour les classes de maturité.



E1. Bibliothèque-médiathèque

Généralités

La bibliothèque-médiathèque est ouverte aux élèves et aux maîtres de l'établissement. Elle comprend un service de prêt, une salle de travail et deux séminaires. Pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque, tous les documents peuvent être consultés.

Les livres, les revues et les diapositives sont rangés en libre accès.

Les fonds de la médiathèque (vidéo-films, vidéo-documentaires, disques (CD et DVD) sont déposés dans des armoires et sont accessibles sur demande, à adresser à la bibliothécaire.

Cinq ordinateurs équipés pour la lecture de CD/DVD et l'utilisation d'Internet sont à disposition. Ces postes n'étant pas isolés des autres services de la bibliothèque, un attroupement et des commentaires à voix haute peuvent gêner les lecteurs. Pour cette raison, le nombre d'utilisateurs est limité à deux personnes par poste. Il est possible de réserver un temps de consultation pour les récréations et les pauses de midi, où la demande est plus importante.

Service du prêt

Le service de prêt des livres et des revues est ouvert de 07h45 à 11h00 et de 11h45 à 17h00. Non-stop le mercredi de 07h45 à 16h00.

Le service de prêt des fonds de la médiathèque est ouvert de façon partielle entre 11h45 et 13h30. Les documents (CD/DVD) peuvent être réservés au moyen de formulaires (à demander au service du prêt) et sont à retirer entre 11h45 et 17h00.

Médiathèque

Ce secteur donne la possibilité de visionner ou d'écouter sur place des documents audio-visuels. Après utilisation, les appareils à disposition doivent être éteints et les documents restitués. Toute panne doit être immédiatement signalée au responsable des moyens audio-visuels ou, en son absence, à la bibliothécaire.

Périodiques

Une cinquantaine de titres sont à disposition. Ils peuvent être empruntés, à l'exception du dernier numéro.

Quelques règles élémentaires

Livres, revues, vidéos et disques sont à manipuler avec le plus grand soin ; on évitera en particulier toute annotation, page cornée et déchirure.

Afin d'offrir de bonnes conditions d'études, le silence est de mise dans toute la bibliothèque. Dans cet esprit, les appareils audio-visuels sont réglés de façon à ne pas déranger les éventuels lecteurs et les travaux de groupes ont lieu dans les séminaires.

Il est interdit de manger, boire et fumer.

E2. Moyens audio-visuels

Vidéos, projecteurs de diapositives et rétroprojecteurs. L'utilisation par les élèves d'une installation vidéo, d'un projecteur pour diapositives ou d'un rétroprojecteur se fait sur réservation préalable par l'intermédiaire du maître auprès du responsable.

Les emplacements des appareils sont :

- au niveau 3 : dépôt 336 (entrée droite du grand auditorium);
- au niveau 2 : dépôt 241;
- à l'annexe : dépôt à chaque étage.

Sur demande, il est possible de faire des enregistrements, du montage vidéo et certains travaux photographiques.

Photocopieurs. Des photocopieurs sont à disposition des élèves aux niveaux 3, 2 et 0 du bâtiment principal et au niveau 1 de l'annexe. Les cartes de paiement ainsi que des transparents peuvent être achetés au secrétariat.

Toute panne doit être immédiatement signalée au responsable ou au secrétariat.

E3. Salles d'informatique et de bureautique

Les locaux et l'équipement informatique sont réservés aux maîtres et aux élèves du gymnase et sont placés sous leur sauvegarde. Chaque utilisateur respectera les instructions techniques affichées dans les locaux.

Les salles N° 217, 218 et 220 sont réservées aux cours d'informatique, de technique de bureau et autres leçons sous la surveillance d'un maître; en dehors de ces heures, elles sont fermées à clé.

La salle N° 221 est à la libre disposition des utilisateurs en dehors des heures de cours d'informatique, à condition que les utilisateurs respectent les directives ci-dessous ainsi que celles affichées dans la salle.

L'horaire d'occupation est affiché à l'entrée des locaux.

Toute panne doit être signalée immédiatement sur la feuille prévue à cet effet, avec indication du numéro de l'ordinateur, de la cause, de la date et de l'heure de la panne.

Après utilisation, la place de travail sera mise en ordre. Les imprimantes laser et les ordinateurs ne sont éteints qu'en fin de journée.

Il est interdit de manger, boire et fumer dans les locaux. Il est interdit d'utiliser des programmes de jeux sur les ordinateurs du gymnase. Il est interdit de faire des copies des logiciels mis à disposition sur les disques durs. Les utilisateurs n'inscrivent rien sur les disques durs; ils conservent leurs documents sur des supports personnels.

E4. Service de santé

Ce service est ouvert à tous.

Dans le bureau 612 (maison abricot, 2^e étage, tél. 021 557 85 05); l'infirmière assure une permanence pour toute aide ou information relatives à la santé. En son absence, le secrétariat fournit toutes les informations et l'assistance nécessaires.

Par ailleurs, l'infirmière propose – lors de son passage dans chaque classe de première année – des entretiens de santé pour les élèves qui le souhaitent (programme précis diffusé en temps utile).

En cas de nécessité ou d'urgence, l'infirmière peut être jointe par l'intermédiaire du secrétariat.

Le Dr Patrick Cuénoud, médecin de l'établissement, est également à la disposition des élèves qui désirent le voir. Ils sont priés de s'annoncer au préalable à l'infirmière ou au secrétariat qui fixeront le jour et l'heure du rendez-vous.

E5. Médiation

Les médiatrices et le médiateur sont à la disposition des élèves confrontés à des difficultés personnelles ou tout simplement désireux de partager certaines de leurs préoccupations; leur rôle est d'écouter, de conseiller, d'orienter s'il y a lieu les élèves sur une assistance plus spécifique (services sociaux, prise en charge médicale ou psychothérapeutique, conseil juridique, etc.). Les parents des élèves peuvent également prendre contact avec les médiateurs pour aborder une question privée liée à la scolarité de leur enfant. Dans tous les cas, le caractère confidentiel des entretiens est assuré.

On trouve à la bibliothèque un rayon « médiation », avec des ouvrages consacrés à différents thèmes qui peuvent préoccuper les adolescents (famille, drogue, sexualité, sida, anorexie, boulimie, dépression, sommeil, échecs scolaires, etc.).

E6. Orientation scolaire et professionnelle

En plus de la possibilité de prendre contact avec la psychologue conseillère en orientation du gymnase, vous trouverez ci-dessous des informations relatives à l'orientation.

Site : www.vd.ch/orientation

Le site de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) fournit des informations sur :

- les professions (Infop)
- les formations (Ecol'Info et UnilInfo)
- les délais d'inscription et les dates des manifestations (rubrique « Actualités »)
- la bourse des places d'apprentissage
- des thèmes spécifiques (questions fréquentes)
- l'actualité dans le domaine de la formation.

Des documents d'information professionnelle sont à disposition auprès de la conseillère en orientation, sur le tableau d'affichage (3^e étage du bâtiment principal) et à la bibliothèque du gymnase.

E7. Aumônerie

Ce service est à la disposition de l'ensemble des acteurs du gymnase : élèves, enseignants, personnel administratif et technique. Il propose plus spécifiquement aux jeunes un accompagnement dans leurs recherches d'autonomie, de sens de la vie et de dimensions spirituelles de l'existence.

L'aumônier participe à la vie du gymnase en interpellant les élèves sur des questions de religion, de culture ou de société, propres à élargir leur horizon et à leur permettre de clarifier et structurer leurs convictions personnelles. Dans ce but :

- il prend contact avec chaque classe de première année ;
- il met sur pied des cours facultatifs, conférences, entretiens, débats, expositions, groupes de discussions, etc... ;
- il propose des activités qui stimulent les questionnements que rencontre l'être humain ;
- il intervient dans les classes à la demande des enseignants et avec l'accord de la direction, notamment pour apporter le point de vue spécifique du théologien ;
- il offre une permanence à la cafétéria ou à son bureau selon les indications données sur le panneau d'affichage réservé à l'aumônerie.

L'aumônier est tenu par le secret professionnel.

E8. Restaurant et cafétéria

Le restaurant des Cèdres (dans le bâtiment de la HEP) et la cafétéria (du gymnase) sont réservés aux maîtres et étudiants des établissements de la Campagne des Cèdres, au personnel administratif et aux invités occasionnels. D'autres personnes peuvent y être admises dans la mesure des places disponibles et pour autant que leur comportement ne donne pas lieu à des critiques.

Le restaurant et la cafétéria sont confiés à un gérant (actuellement DSR). L'exploitation est régie par une convention passée entre le gérant et le DFJC. Les directeurs de chaque établissement assurent la liaison avec le gérant pour toute question relevant de l'exploitation, des prix, de la qualité des prestations, des horaires d'ouverture et de la discipline.

Le restaurant et la cafétéria offrent des boissons, de la pâtisserie et de la petite restauration. En plus, le restaurant offre au moins une assiette du jour complète et équilibrée sur le plan diététique. Les prix sont affichés ; ils sont identiques à ceux pratiqués dans les autres foyers-restaurants scolaires et universitaires. De l'eau est mise gratuitement à disposition. Comme dans l'ensemble des bâtiments, toute consommation d'alcool est interdite et on ne peut y fumer.

En quittant le restaurant et la cafétéria, les utilisateurs sont priés de déposer plateaux, vaisselle et couverts dans les chariots prévus à cet usage. Il est interdit d'emmener du matériel (verres, tasses, assiettes, couverts) hors du restaurant, de la cafétéria et de leurs terrasses.

A l'initiative du Conseil des délégués et avec l'accord de DSR, des fours à micro-ondes sont à disposition des élèves à la cafétéria et placés sous leur responsabilité.

De manière plus générale, le restaurant et la cafétéria sont placés sous la sauvegarde des élèves, qui auront le souci d'en faciliter l'exploitation et d'en faire un lieu de détente pour chaque usager.